

L'an deux mil quatorze, le vingt-neuf mars à onze heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Loig CHESNAIS-GIRARD, maire sortant de la commune.

Date de convocation :

24 mars 2014

28 Présents: Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loïg, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BOUVET-CUPIF Françoise, BRIDEL Claire, BUSNEL-ROYER Annie, CLÉRY Alain, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlène, FRANCANNET Chantal, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, GUEGUEN Danièle, JOUSSEAUME Jean, LIZÉ Michel, LORAND Guénaël, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RANSONNETTE Marie-Pierre, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SAINTILAN Denis, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.

Affichage:

29 mars 2014

Nombre de conseillers en exercice : 29

1 absent: HAMARASH-LEPRETRE Ako,

Nº 14.082

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Loig CHESNAIS-GIRARD, Maire sortant, donne lecture du texte ci-dessous :

La convocation qui vous a été adressée, le lundi 24 mars 2014, conformément aux dispositions des articles L.2121-7 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour la réunion de ce jour, a d'abord pour objet l'installation du Conseil Municipal.

Avant de procéder à cette installation, je dois vous faire connaître officiellement les noms des conseillers municipaux qui ont été proclamés élus à la suite des opérations électorales du 23 mars 2014, dont les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 3076

- A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 535

- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 2541

- Majorité absolue : 1271

En vertu des articles L.2122-15 et R.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales jusqu'à l'élection du Maire et des Adjoints, l'ordre des conseillers municipaux est déterminé, compte tenu du mode de scrutin et des résultats des élections, par la priorité d'âge.

Il est établi comme suit :

1-Maryvonne THESSIER 15- Ronan SALAÜN

2-Jean-Yves GRÉGOIRE 16- Annie BUSNEL-ROYER 3-Jean GENOUEL 17- Pierre-Jean DESBORDES

4-Michel LIZÉ 18- Peggy MARTIN 5-Jean JOUSSEAUME 19- Sandra VEILLON 6-Danièle GUEGUEN 20- Guénaël LORAND

7-Denis SAINTILAN 21- Loïg CHESNAIS-GIRARD

8-Véronique BOURCIER 22- Annaïck ROUSSEL 9-Alain CLÉRY 23- Guillaume BÉGUÉ 10-Marie-Pierre RANSONNETTE 24- Elsa RUCKERT

11-Chantal FRANCANNET 25- Anne-Laure OULED-SGHAÏER

12-Françoise BOUVET-CUPIF 26- Jonathan RAULT 13-Laurent BERTIN 27- Yannick DANTON

14-Claire BRIDEL 28- Ako HAMARASH-LEPRETRE

29- Merlène DÉSILES

Je déclare le Conseil Municipal de la Ville de Liffré composé comme il vient d'être dit, installé dans ses fonctions, et, confie à la doyenne d'âge de la liste élue, la présidence de la première séance de Conseil Municipal.

Fait à Liffé, le 29 mars 2014 Le Maire,



L'an deux mil quatorze, le vingt-neuf mars à onze heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Madame THESSIER Maryvonne, doyenne d'âge.

•	
<u>Date de convocation :</u> 24 mars 2014	28 Présents: Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loïg, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BOUVET-CUPIF Françoise, BRIDEL Claire, BUSNEL-ROYER Annie, CLÉRY Alain, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlène, FRANCANNET Chantal, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, GUEGUEN Danièle, JOUSSEAUME Jean, LIZÉ Michel, LORAND Guénaël, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RANSONNETTE Marie-Pierre, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SAINTILAN Denis, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.
Affichage : 29 mars 2014	1 absent : HAMARASH-LEPRETRE Ako,
Nombre de conseillers en	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlène.

N° 14.083

exercice: 29

DÉSIGNATION DE SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Sous la présidence de Madame THESSIER, doyenne d'âge, élue le 23 mars 2014, il convient que le Conseil Municipal procède à la désignation du secrétaire de séance, dans les formes et conditions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales « au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations ».

Il est proposé, conformément aux usages, de désigner le conseiller municipal le plus jeune pour remplir les fonctions de secrétaire.

Proposition: Madame Merlène DÉSILES

Le Conseil Municipal, informé de ce qui précède, **DÉSIGNE** Madame Merlène DÉSILES, secrétaire de cette séance d'installation du Conseil municipal.

Liffré, le 29 mars 2014 La doyenne d'âge, Présidente de séance,

Maryvonne THESSIER



L'an deux mil quatorze, le vingt-neuf mars à onze heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Madame THESSIER Maryvonne, doyenne d'âge.

Date de convocation : 24 mars 2014 Affichage : 29 mars 2014	28 Présents: Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loïg, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BOUVET-CUPIF Françoise, BRIDEL Claire, BUSNEL-ROYER Annie, CLÉRY Alain, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlène, FRANCANNET Chantal, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, GUEGUEN Danièle, JOUSSEAUME Jean, LIZÉ Michel, LORAND Guénaël, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RANSONNETTE Marie-Pierre, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SAINTILAN Denis, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra. 1 absent: HAMARASH-LEPRETRE Ako,
Nombre de conseillers en exercice : 29	<u>Secrétaire de séance</u> : Madame DÉSILES Merlène.

Nº 14.084

ÉLECTION DU MAIRE

Madame Maryvonne THESSIER, doyenne d'âge, donne lecture de l'exposé suivant :

Avant de procéder à l'élection du Maire, il convient de rappeler que celle-ci est régie par les articles L.2122-4, L.O. 2122-4-1., L. 2122-7 et L. 2122-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui précisent notamment :

<u>Article L. 2122-4</u>: « Le Conseil Municipal élit le Maire et les Adjoints parmi ses membres, au scrutin secret à la majorité absolue. Nul ne peut être élu Maire s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus.

<u>Article L.2122-7</u>: «Le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu ».

<u>Article L. 2122-12</u>: « Les élections du Maire et des Adjoints sont rendues publiques, par voie d'affiche, dans les vingt-quatre heures ».

Madame BOURCIER Véronique propose la candidature de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à procéder, au scrutin secret, à l'élection du Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales et à déposer leur bulletin de vote, écrit sur papier blanc et fermé, dans l'urne qui lui est présentée.

Les résultats du premier tour de scrutin sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel, n'ayant pas pris part au vote 0	
- Nombre de votants	
	oureau (art. L 66 du Code électoral) 0
- Nombre de suffrages exprimés	
- Majorité absolue	15
Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus
Loïg CHESNAIS-GIRARD	28

Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD ayant obtenu 28 voix, **A ÉTÉ PROCLAMÉ** Maire et a été immédiatement installé.

Liffré, le 29 mars 2014 La doyenne d'âge, Présidente de séance,

Maryvonne THESSIER



L'an deux mil quatorze, le vingt-neuf mars à onze heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire de la commune.

<u>Date de convocation :</u> 24 mars 2014 28 Présents: Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loïg, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BOUVET-CUPIF Françoise, BRIDEL Claire, BUSNEL-ROYER Annie, CLÉRY Alain, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlène, FRANCANNET Chantal, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, GUEGUEN Danièle, JOUSSEAUME Jean, LIZÉ Michel, LORAND Guénaël, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RANSONNETTE Marie-Pierre, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SAINTILAN Denis, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.

Affichage:

29 mars 2014

1 absent: HAMARASH-LEPRETRE Ako

Nombre de conseillers en exercice : 29

Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlène.

Nº 14.085

DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Monsieur le maire informe le Conseil municipal que, vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et, notamment l'article L.2122-2, qui stipule que le Conseil municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal », soit 8 maximum pour la ville de Liffré.

Monsieur le Maire propose que soit fixé à 7 le nombre d'adjoints.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **DÉCIDE** de fixer à 7 le nombre d'Adjoints.

Liffré, le 29 mars 2014 Le Maire,



L'an deux mil quatorze, le vingt-neuf mars à onze heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire de la commune.

Date de convocation : 24 mars 2014

28 Présents: Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loïg, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BOUVET-CUPIF Françoise, BRIDEL Claire, BUSNEL-ROYER Annie, CLÉRY Alain, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlène, FRANCANNET Chantal, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, GUEGUEN Danièle, JOUSSEAUME Jean, LIZÉ Michel, LORAND Guénaël, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RANSONNETTE Marie-Pierre, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SAINTILAN Denis, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.

Affichage:

29 mars 2014

1 absent: HAMARASH-LEPRETRE Ako.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlène.

Nº 14.086

ÉLECTION DES ADJOINTS

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et, notamment l'article L.2122-7-2,

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les Adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni votre préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Une seule liste est déposée : « Liffré, un projet citoyen »

1 ^{er} Adjoint	Véronique BOURCIER	5ème Adjoint	Marie-Pierre RANSONNETTE
2ème Adjoint	Guillaume BÉGUÉ	6ème Adjoint	Alain CLÉRY
3ème Adjoint	Danièle GUEGUEN	^{7ème} Adjoint	Pierre-Jean DESBORDES
4ème Adjoint	Michel LIZÉ		

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	28
A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante):	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	28
Majorité absolue :	15

La liste « Liffré, un projet citoyen », ayant obtenu vingt-neuf suffrages, **ONT ÉTÉ PROCLAMÉS** Adjoints au Maire :

1er Adjoint	Véronique BOURCIER	5ème Adjoint	Marie-Pierre RANSONNETTE
2ème Adjoint	Guillaume BÉGUÉ	6ème Adjoint	Alain CLÉRY
3ème Adjoint	Danièle GUEGUEN	^{7ème} Adjoint	Pierre-Jean DESBORDES
4ème Adjoint	Michel LIZÉ		

Fait à Liffé, le 29 mars 2014 Le Maire,



L'an deux mil quatorze, le vingt-neuf mars à onze heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire de la commune.

Date de convocation : 24 mars 2014	28 Présents: Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loïg, BÉGUÉ Guillaume, BERTI Laurent, BOURCIER Véronique, BOUVET-CUPIF Françoise, BRIDEL Claire, BUSNE ROYER Annie, CLÉRY Alain, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILI Merlène, FRANCANNET Chantal, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, GUEGUE Danièle, JOUSSEAUME Jean, LIZÉ Michel, LORAND Guénaël, MARTIN Peggy, OULEI SGHAÏER Anne-Laure, RANSONNETTE Marie-Pierre, RAULT Jonathan, ROUSSE Annaïck, RUCKERT Elsa, SAINTILAN Denis, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonr VEILLON Sandra.	
Affichage : 29 mars 2014	<u>1 absent</u> : HAMARASH-LEPRETRE Ako.	
Nombre de conseillers en exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlène.	

Nº 14.087

FIXATION DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Vu l'article R.123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles confiant au Conseil Municipal le soin de fixer le nombre d'administrateurs du CCAS

Il est proposé au Conseil municipal de fixer à 15 le nombre d'administrateurs du CCAS, répartis comme suit :

- Le maire, Président de droit du Conseil d'administration du CCAS;
- 7 membres élus au sein du Conseil municipal;
- 7 membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **DÉCIDE** :

Article 1er: De fixer à 15 le nombre d'administrateurs du CCAS, répartis comme suit :

- . Le Maire, Président de droit du Conseil d'Administration du CCAS;
- . 7 membres élus au sein du Conseil Municipal ;
- . 7 membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Article 2: La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3: Le Président et le Directeur Général des Services/Secrétaire de Mairie seront chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Liffé, le 29 mars 2014 Le Maire,



L'an deux mil quatorze, le vingt-neuf mars à onze heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire de la commune.

Messieurs CHESNAIS-GIRARD Loïg, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN 28 Présents: Date de convocation: Laurent, BOURCIER Véronique, BOUVET-CUPIF Françoise, BRIDEL Claire, BUSNEL-ROYER Annie, CLÉRY Alain, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES 24 mars 2014 Merlène, FRANCANNET Chantal, GENOUEL Jean, GRÉGOIRE Jean-Yves, GUEGUEN Danièle, JOUSSEAUME Jean, LIZÉ Michel, LORAND Guénaël, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RANSONNETTE Marie-Pierre, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SAINTILAN Denis, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra. Affichage: 1 absent: HAMARASH-LEPRETRE Ako, 29 mars 2014 Nombre de conseillers en Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlène. exercice: 29

Nº 14.088

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Vu les articles R.123-8, R.123-10 et R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles ; Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 mars 2014. fixant à 15 le nombre d'administrateurs du CCAS ;

Il est proposé à l'assemblée communale la liste des candidats suivante :

Liste des cand	idats	Danièle GUEGUEN
		Maryvonne THESSIER
		Pierre-Jean DESBORDES
		Peggy MARTIN
		Françoise BOUVET-CUPIF
		Chantal FRANCANNET
		Anne-Laure OULED-SGHAÏER

Le Conseil municipal procède à la désignation par vote à bulletins secrets, au scrutin proportionnel de listes au plus fort reste, des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS.

Nombre de votants	28
Nombre de bulletins	28
Bulletins blancs	0
Bulletins nuls	0
Suffrages valablement exprimés	28

Sont donc élus pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS :

- Madame Danièle GUEGUEN
- Madame Maryvonne THESSIER
- Monsieur Pierre-Jean DESBORDES
- Madame Peggy MARTIN
- Madame Françoise BOUVET-CUPIF
- Madame Chantal FRANCANNET
- Madame Anne-Laure OULED-SGHAÏER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire et le Directeur Général des Services de la Commune/Secrétaire de Mairie seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ÉLIT comme représentants du Conseil municipal au conseil d'administration :

- Madame Danièle GUEGUEN
- Madame Maryvonne THESSIER
- Monsieur Pierre-Jean DESBORDES
- Madame Peggy MARTIN
- Madame Françoise BOUVET-CUPIF
- Madame Chantal FRANCANNET
- Madame Anne-Laure OULED-SGHAÏER

Fait à Liffé, le 29 mars 2014 Le Maire,